



Etablissement de Guénange (57)



Etude compensatoire



Septembre 2024

OTE
INGÉNIERIE

— Construction &
environnement

AGENCE DE METZ
1 Bis rue de Courcelles
F-57070 METZ
Tél : 03 87 21 08 79
www.groupe-ote.com

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION		APPROBATION		N° AFFAIRE : 22010356	Page : 2/10
0	09/2024	Etude compensatoire	OTE O. SPIGARELLI	OPS	LIG			



Sommaire

Sommaire	3
Préambule	4
1. Présentation du projet	5
2. Mesure de compensation à l'imperméabilisation proposée	7



Préambule

La société LIDL projette l'extension de son établissement de vente à Guénange (57). Le projet engendrera l'imperméabilisation de 437 m² supplémentaire.

Dans ce cadre, le bureau d'études OTE Ingénierie a été missionné afin de proposer une solution de compensation à l'imperméabilisation qu'engendrera le projet.

Le présent document présente ladite solution de compensation à l'imperméabilisation.



1. Présentation du projet

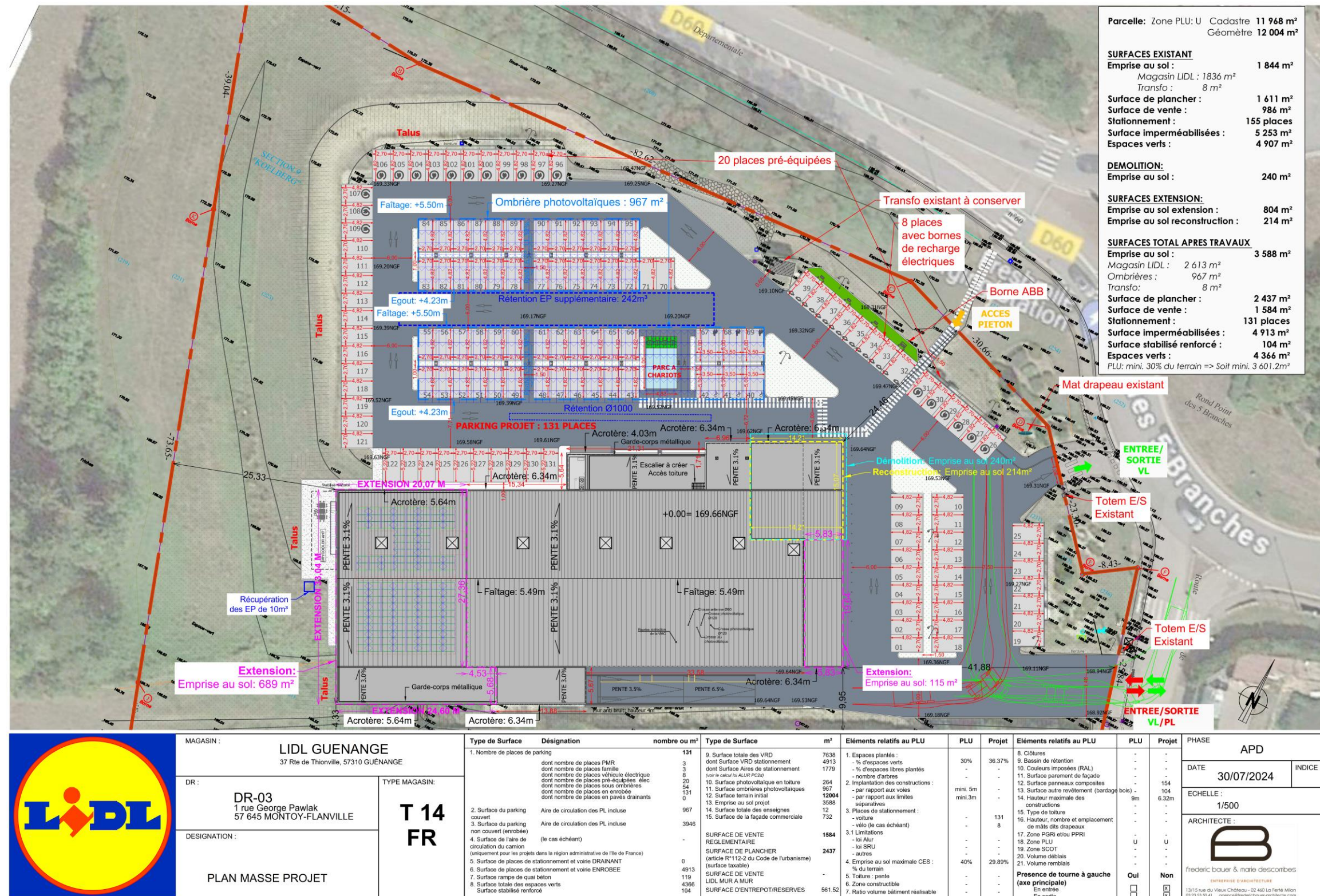
Dans le cadre de sa démarche en faveur de l'environnement, la société LIDL souhaite mettre en œuvre un projet de réaménagement au niveau de son site localisé sur le ban communal de Guénange. Celui-ci consiste en l'extension du magasin actuel sur une surface de 804 m².

La zone de parking actuelle sera conservée et réaménagée.

Ainsi, afin de pouvoir mener le projet à bien, une partie des terrains actuellement en espace vert sera imperméabilisée, portant la surface imperméabilisée de 7 097 m² (avant travaux) à 7 534 m² (après travaux), soit une **surface imperméabilisée supplémentaire de 437 m²**.

A noter que le coefficient de perméabilité sur le site de projet est inférieur à 10^{-7} , soit une mauvaise perméabilité.

Illustration n° 1 : Plan masse



2. Mesure de compensation à l'imperméabilisation proposée

Le bureau d'études OTE Ingénierie a effectué une recherche de terrains permettant la mise en œuvre de mesure compensatoires sur la commune de Guénange, visant à compenser la superficie imperméabilisée supplémentaire, engendrée par le projet de réaménagement de la société LIDL au niveau de son établissement de vente à Guénange.

Afin de compenser la surface imperméabilisée supplémentaire dans un ratio de 1 :1, OTE Ingénierie préconise un dispositif de pleine terre (PT).

Ainsi, le site compensatoire retenu correspond à l'école primaire Sainte-Scholastique de Guénange. En effet, la cour de l'école étant majoritairement imperméabilisée, OTE Ingénierie propose de désimperméabiliser et de renaturer une partie de celle-ci sur une superficie de 500 m² (soit 63 m² de plus que la surface à compenser pour un ratio de 1 : 1).

Illustration n° 2 : Localisation du site de compensation





Illustration n° 3 : Photos du site compensatoire : cour de l'école primaire Sainte-Scholastique





Guénange (57)

Etude compensatoire





Pour ce faire, différentes étapes seront réalisées :

- Décroustage des enrobés ;
- Décapage de la couche de forme sur une épaisseur de 30 cm ;
- Apport de terre végétale sur 30 cm ;
- Remise en espace vert (plantation d'une prairie fleurie).

Les espaces verts ainsi créés seront séparés de l'enrobé existant par une bordure arasée type P1 ou P3 en béton.

Le site de compensation pourra être entretenu sans produits phytosanitaires et à raison d'une à deux fauches annuelles afin de favoriser la biodiversité et notamment la présence de fleurs pour les insectes pollinisateurs.

Des chemins pourront être fauchés plus régulièrement afin de créer des passages empruntables par les élèves dans la prairie.

Ces chemins pourront être agrémentés de panneaux pédagogiques pour sensibiliser les élèves sur les avantages d'une fauche raisonnée et sur le rôle essentiel des insectes pollinisateurs.

D'autres panneaux pédagogiques pourront être implantés dans la cour afin de sensibiliser les élèves et le personnel de l'école à l'artificialisation des sols.